



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL
N° 2020/006-AON/EQMED/ANSCI**

**FOURNITURE DE PRODUITS D'HYGIENE ET D'EQUIPEMENTS
MEDICAUX**

Date de diffusion de l'appel d'offres : **MARDI 28 JUILLET 2020**

Date limite de réponse : **MARDI 18 AOUT 2020 A 15H00**

Date de dépouillement : **MERCREDI 19 AOUT 2020 A 14H00**

ENTETE DE SOCIETE

.....
.....

OBJET : FOURNITURE DE PRODUITS D'HYGIENE ET EQUIPEMENTS MEDICAUX

SOUSSION

Je soussigné, (nom et prénoms) Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société, dont le siège est à B.P..... inscrite au registre de commerce de, le, sous le numéro

Après avoir personnellement pris connaissance du contenu du dossier d'appel d'offres N°2020/006-AON/EQMED /ANSCI et apprécié sous ma responsabilité la nature des prestations, je remets toutes les pièces constituant le présent marché revêtues de ma signature.

Je me sou mets et m'engage envers Alliance Cote d'Ivoire, à effectuer l'ensemble des prestations, conformément aux conditions définies dans les pièces du marché pour la somme déterminée par moi-même.

La valeur totale des prestations s'élève à :

(En chiffre)

TOTAL H.T.

(Et en lettres)

.....
..... **Francs CFA**

TOUTE TAXE COMPRISE, GLOBALE ET FORFAITAIRE, NON REVISABLE.

Ce montant global et forfaitaire s'entend toutes sujétions incluses, et, comprend toutes les dépenses, sans exception, de l'entreprise, en vue de la réalisation des prestations prévues au marché.

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses liées à l'exercice des prestations et à la coordination des achats faisant l'objet du présent appel d'offres.

Je m'engage :

- Et me porte garant pour mon personnel et celui de mes partenaires, à garder confidentielles toutes les informations que j'obtiendrai dans le cadre de cette soumission,
- À conserver la confidentialité de l'ensemble des informations quel que soit l'issue de la soumission et quand bien même je ne serais pas retenu pour la conclusion d'un contrat.
- À satisfaire les besoins d'Alliance Cote d'Ivoire dans les délais [**Le soumissionnaire devra préciser les délais de livraison**] définis par les parties à compter de la date de début du contrat ou du bon de commande et selon un planning détaillé.
- Les produits et les équipements qui ne présenteraient pas les qualités requises seront refusés et devront être enlevés immédiatement de la livraison pour remplacement.

Des pénalités journalières de retard seront appliquées, si le planning de livraison n'est pas respecté. Le montant de cette pénalité sera égal à 0,2% du montant total du marché, par jour calendaire de retard. Elles seront déduites du montant de décompte définitif de l'entreprise et leur montant restera acquis à Alliance Cote d'Ivoire. Le montant des pénalités n'est pas plafonné.

Alliance Cote d'Ivoire se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement au compte ouvert au nom de :

.....

Sous le numéro :

Banque :

À

La présente soumission est valable jusqu'à la signature du contrat encadrant ce présent appel d'offres.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit ou de mise en régie aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que ladite société ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales édictées, soit en Côte d'Ivoire, soit dans l'Etat du siège de mon entreprise.

Dressé par l'Entreprise,

Fait à.....,

PLAN DU DOCUMENT

SECTION I : Cahier des Prescriptions Techniques	6
1- Généralités	7
1.1- Objet de l'appel d'offre	7
1.2- Equipements à fournir.....	7
2- Spécifications techniques du materiel.....	7
2.1- Les caractéristiques	7
3- Devis descriptif	8
4- Calendrier d'exécution	8
5- Livraison	8
5- Garantie.....	9
6-Service après vente	9
SECTION II :	10
Règlement Particulier de l'Appel d'offre	10
1. les intervenants	Erreur ! Signet non défini.
1.1 Le Maître de l'Ouvrage.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2 Le Maître d'œuvre	Erreur ! Signet non défini.
1.3 L'Entreprise	Erreur ! Signet non défini.
2 .Objet de l'appel d'offre.....	11
3. Description fonctionnelle	11
3.1 Spécifications techniques.....	11
3.2 Variantes	11
3.3 Calendrier d'exécution.....	11
4 .Candidats admis à concourir	11
5. Enveloppe budgétaire.....	12
5.1 Prix de l'offre.....	12
5.2 Modification des quantités suite à l'adjudication.....	12
5.3 Condition de paiement	13
6. Avance ou acompte	13
7. Livraison et pénalités de retard.....	13
8 .Obligation des parties	13
8.1 Obligations d'Alliance Cote d'Ivoire.....	13
8.2 Obligations de l'entreprise adjudicataire.....	13
9. Le dossier d'appel d'offres	14
9.1 Additif au dossier d'appel d'offres	14
10. Explication des documents	14
11. Offres	14

11.1 Délai de validité.....	14
<u>12. Présentation des offres</u>	14
12.1 Envoi des offres.....	14
12.2 Ouverture des offres	15
12.3 Forme des soumissions	15
<u>13. Observations concernant l'établissement de la proposition.....</u>	17
13.2 Offre financière	17
<u>14. vérification et analyse des offres.....</u>	18
14.1 Analyse des offres techniques	18
14.2 Analyse des offres financières	18
14.3 Note globale	18
<u>15. Garantie et service après-vente</u>	19
<u>16. Assurance</u>	19
<u>17. Attribution du contrat</u>	19
<u>18. Résiliation</u>	19
<u>19. Cas de force majeure.....</u>	20
<u>20. Archives</u>	20
<u>21. Annulation de l'appel d'offre</u>	20
ANNEXE 1 : Déclaration à remplir par le soumissionnaire	21
ANNEXE 2 : Capacité financière	22
ANNEXE 3 : Délai de livraison.....	23
ANNEXE 4 : garantie – service après-vente.....	24
ANNEXE 5 : Références du soumissionnaire des 3 dernières années.....	26
ANNEXE 6 : Modèle de certificat de bonne exécution	27
ANNEXE 7: Tableau des critères.....	28
ANNEXE 8: Devis quantitatif estimatif	30

SECTION I : Cahier des Prescriptions Techniques

1- Généralités

1.1- Objet de l'appel d'offre

Le présent appel d'offre a pour objet la fourniture de produits d'hygiène et d'équipements médicaux. Les produits et équipements demandés seront livrés conformément aux clauses, conditions et spécifications définies dans le présent cahier de prescriptions techniques et le règlement particulier de l'appel d'offre. Les offres devront provenir d'entreprises spécialisées dans le domaine de la fourniture d'équipements et matériels médicaux.

1.2- Equipements à fournir

Le présent cahier des prescriptions techniques (CPT) a pour objet de définir les caractéristiques des équipements à fournir.

Il devra être connu dans son ensemble par les fournisseurs potentiels. Les produits proposés devront être de très bonne qualité.

2- Spécifications techniques des produits et équipements

Les produits et les équipements devront être neufs, propres et conditionnés dans les emballages d'origine. Le matériel sera livré avec :

- Les accessoires requis
- Une notice technique et un manuel d'utilisation

2.1- Les caractéristiques

DESIGNATION	QUANTITE
ALCOOL 90° 500 ML	505
POVIDONE IODE 10% 100ML	505
TALC DE VENISE 100 G	505
PINCES AVEC GRIFFES	505
ETHER 125 ML	505
GANT PROPREB/100	505
SPARADRAP 18*5MM	505
CISEAU EN INOX 16 MM	505
HARICOTS EN INOX	505
THERMOMETRE A MERCURE	505
TENSIOMETRE BRASSARD ADULTE	253

COMPRESSE NON STERILES 8 PLIS B/100	505
COTON HYDROPHILE 500G	505
PESE PERONNES ELECTRONIQUE ADULTE	253
REFRIGERATEUR 2 BATTANTS 195L	11
STABILISATEUR 2000VA	11
GLACIERE INITIAL BAG 4L	13
BOBINE OUATE GAUFRE 200 FORMATS	260
GLICOMETRE	35
BANDELETTE B/50	464
BANDELETTE B/100	232

Les biens fournis seront appréciés en fonction :

- Des spécificités techniques ;
- De la cotation du soumissionnaire ;
- Des références liées à la réalisation de marchés de nature similaire à l'objet de l'appel d'offre.

Les soumissionnaires devront transmettre des propositions techniques détaillées.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra présenter les documents (agrément ou certificat) attestant du niveau de partenariat ou de revendeur agréé pour la marque proposée.

3- Devis descriptif

Les prix comprennent :

- Le coût du matériel
- Le transport et la livraison des équipements sur le site

4- Calendrier d'exécution

Le délai de livraison souhaité est de 15 jours maximum à compter de la lettre d'attribution du marché ou du bon pour accord d'un signataire accrédité ou du bon de commande. Dans les autres cas, le bon de commande sera transmis au fournisseur dans les meilleurs délais. Le soumissionnaire apportera les précisions sur les délais de livraisons.

En cas de non-respect des délais, des pénalités seront prises à l'encontre du prestataire.

5- Livraison

Le matériel sera livré dans les locaux d'Alliance situé à Angré 7^{ème} tranche.

L'ordre de livraison devra être signé par les personnes habilitées, dont liste et signatures seront communiquées au fournisseur lors de l'attribution du marché. Les documents suivants devront obligatoirement accompagner la facture lors du dépôt au service achats/suivi achats.

- Bon de commande ;
- Copie Lettre d'adjudication du marché ;
- Bon de Livraison visé par la personne habilitée

5- Garantie

La garantie demeurera valide sur une période de 6 (six) mois à (1) an (minimum) après la livraison de tout ou partie des fournitures.

6-Service après vente

Alliance Cote D'Ivoire notifiera toute réclamation au fournisseur dans les meilleurs délais après constatation des défauts, en indiquant la nature desdits défauts et en fournissant les preuves disponibles. Alliance Cote D'Ivoire permettra au fournisseur d'inspecter lesdits défauts.

A la réception d'une telle notification le fournisseur réparera ou remplacera rapidement, dans un délai de **5 jours calendaires** les fournitures ou les pièces défectueuses, sans frais pour le compte d'Alliance Cote D'Ivoire.

Signature et cachet du Soumissionnaire

Précédés de la mention "lu et approuvé"

SECTION II :

Règlement Particulier de l'Appel d'offre

L'attention des soumissionnaires est attirée sur l'obligation qui leur est faite de se conformer strictement aux instructions données. La commission d'évaluation se réserve le droit de rejeter toute offre non conforme.

Les documents produits par le soumissionnaire seront rédigés en langue française, paraphés à chaque page, signés et datés à la dernière page. La date sera celle de la soumission.

L'acceptation et l'observation par le soumissionnaire de toutes les dispositions des présentes « instructions » ainsi que de toutes les dispositions des documents du dossier d'appel d'offres, sont des conditions essentielles pour l'admission de l'offre. Il ne pourra être apporté, sous peine du rejet de l'offre, aucune modification.

1. Objet de l'appel d'offre

Le présent appel d'offres concerne la fourniture d'équipements médicaux pour l'activité des différents programmes d'Alliance Cote d'Ivoire.

2. Description fonctionnelle

2.1 Spécifications techniques

Alliance Cote d'Ivoire requiert des produits de bonne qualité et des équipements fonctionnels qui assureront un service régulier. Le détail des spécifications techniques figure dans le cahier des prescriptions techniques. Les conditions de propositions y sont inscrites .

2.2 Variantes

Le cahier de prescriptions techniques n'est pas limitatif. Toutes suggestions et remarques pouvant participer à une meilleure expression et réalisation du besoin d'Alliance Cote d'Ivoire seront attentivement analysées. Les variantes seront examinées. Les soumissionnaires devront répondre à toutes les options d'offres demandées dans ce présent appel d'offres.

2.3 Calendrier d'exécution

L'appel d'offres se déroulera comme suit :

ACTIVITES	DATE	HEURE
Lancement de l'appel d'offres	28 JUILLET 2020	7H00
Dépôt des offres (<i>se munir d'un cachet pour la décharge</i>)	18 AOUT 2020	Au plus tard 15H00
Dépouillement des offres	19 AOUT 2020	14H00

3. Candidats admis à concourir

Le présent appel d'offres est ouvert aux entreprises et groupements d'entreprises établies en COTE D'IVOIRE, pour autant que ceux-ci satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes. Seule la législation en vigueur en Côte d'Ivoire s'applique au présent marché.

Chaque soumissionnaire est tenu de confirmer par écrit en remplissant la déclaration du soumissionnaire (Annexe 1) que :

- ✚ Ni lui ni aucune entreprise apparentée avec laquelle il sous-traite régulièrement n'est insolvable ou en cours de liquidation, n'est en règlement judiciaire, n'a conclu un arrangement avec ses créanciers, n'a suspendu ses activités commerciales, ne fait l'objet d'une procédure concernant ces questions, ou ne sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales.
- ✚ Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n'a été condamné pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, une infraction de blanchiment d'argent, tout délit affectant leur moralité professionnelle, les violations du droit du travail applicable ou la législation fiscale du travail ou toute autre activité illégale par un jugement devant un tribunal de droit national ou international.
- ✚ Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n'a manqué à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement de leurs impôts conformément aux dispositions légales du pays dans lequel il opère.
- ✚ Qu'il n'est au courant d'aucun lien entre lui ou un de ses administrateurs ou cadres supérieurs et les directeurs et le personnel d'Alliance Cote d'Ivoire, qui peut influencer sur l'issue du processus de sélection. S'il y a de telles connexions, le soumissionnaire est tenu de les divulguer.
- ✚ Qu'il n'a pas offert et n'offrira pas de payer ou de donner une somme d'argent comme commission, cadeau, encouragement ou autre avantage financier, directement ou indirectement, à toute personne pour faire ou pour s'abstenir d'accomplir un acte en relation avec le processus d'appel d'offres.

Tout soumissionnaire reconnu coupable de fausses déclarations en fournissant les informations requises dans son offre ou qui n'a pas fourni les informations requises dans son offre, sera exclu du processus de l'appel d'offres.

4. Enveloppe budgétaire

4.1 Prix de l'offre

Les prix proposés par le soumissionnaire seront fermés pendant **toute la durée d'exécution du marché** et ne pourront varier en aucune manière. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée.

4.2 Modification des quantités suite à l'adjudication

Les prix obtenus restent valables 365 jours.

Les quantités mentionnées dans le cadre de cet appel d'offres sont juste à titre indicatif.

En cas d'épuisement de ces informations, et en accord avec les procédures de passation de marché d'Alliance Cote d'Ivoire le service logistique achat contactera le fournisseur à qui le marché a été attribué pour de nouvelles commandes tout en exigeant l'application des prix négociés. Les modalités de collaboration seront mentionnées dans un engagement juridique formalisé.

Le service logistique achat se réserve le droit de diminuer la quantité commandée par rapport à celle indiquée dans le cadre de cet appel d'offre et sans aucune modification des prix unitaires négociés.

Le fournisseur reconnaît que ces variations n'entraînent aucun préjudice pour Alliance Cote d'Ivoire.

4.3 Condition de paiement

Les paiements seront effectués à la réception de la facture définitive accompagnée du bon de commande, des copies originales, des justificatifs de livraison visés par le service compétent.

Les paiements seront effectués en franc CFA à 30 jours dès réception de la facture définitive.

Les factures seront adressées à Alliance Cote d'Ivoire qui les visera.

5. Avance ou acompte

Une avance (ou acompte) pourra être accordé à l'entreprise adjudicatrice à la demande. Mais le paiement de cet acompte ne devra en aucun cas être la référence de départ quant au délai de livraison. Le montant de cette avance varie entre 20% et 30% du montant total adjugé (ou du marché). Alliance se réserve le droit d'apprécier.

6. Livraison et pénalités de retard

L'adjudicataire s'engage à effectuer les livraisons dans un délai de 15 jours maximum à compter de la date de notification de la commande (*date de transmission de la lettre d'adjudication*) ou du bon pour accord d'un signataire accrédité ou du bon de commande. Les soumissionnaires sont priés de fournir un calendrier de livraison tenant compte de ce délai. Alliance Cote d'Ivoire tiendra compte du calendrier de livraison dans l'appréciation des offres. Toute offre indiquant un délai de livraison au-delà de cette période se verra appliquée la formule indiquée au point 11.3.2 dossier technique.

En cas de livraison non effectuée dans les délais convenus, le fournisseur s'expose à une sanction allant de la pénalité de retard de 0,2% par jour du montant du marché, à l'annulation de plein droit sans formalités judiciaires et sans préjudice des poursuites éventuelles, en paiement des dommages et intérêts. Les pénalités seront décomptées sur les sommes à valoir et peuvent, le cas échéant, donner lieu à ordre de reversement.




Les pénalités fixées ci-dessus ne libèrent pas le fournisseur de l'exécution de ses obligations contractuelles. Les pénalités de retard ne sont pas plafonnées.

Alliance Cote d'Ivoire se réserve le droit de s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur en cas de retard de livraison. Le montant de la commande viendra en déduction du bon de commande du titulaire qui supportera les surcoûts éventuels engendrés par cette nouvelle commande.

7 . Obligation des parties







7.1 Obligations d'Alliance Cote d'Ivoire

Alliance Cote d'Ivoire sera chargée dans le cadre du présent marché des prestations suivantes :

-  Contrôler les équipements livrés,
-  Valider les bons de livraisons,
-  Régler les factures.

7.2 Obligations de l'entreprise adjudicataire

L'entreprise adjudicataire est chargée de l'exécution dans les règles de l'art de la commande faisant l'objet du présent marché. Tout particulièrement, ces obligations portent sur :

-  La confidentialité de l'ensemble des informations obtenues dans le cadre de cette soumission,
-  Le respect du cahier de prescriptions techniques,
-  La satisfaction des livraisons dans les délais définis par les parties selon le planning détaillé.
-  Le remplacement de tout article défectueux et de tout cas de non-conformité constaté,
-  Exécuter ses obligations avec tout le soin et la diligence nécessaire et à respecter les règles et méthodes applicables en la matière.
-  Informer le Client sous 24 heures au plus tard, de toute difficulté empêchant le respect du planning de livraison.

8. Le dossier d'appel d'offres

Les prestations faisant l'objet du présent appel d'offres seront exécutées conformément aux clauses, conditions et spécifications définies dans les documents contractuels ci-après :

- 1. Le présent Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO)**
- 2. Le cahier de prescriptions techniques (CPT)**

8.1 Additif au dossier d'appel d'offres

Alliance Cote d'Ivoire se réserve la possibilité de compléter les documents d'appel d'offres, par des additifs qu'il transmettra à tous les Soumissionnaires, **au plus tard cinq (5) jours** avant la date de remise des offres.

Ces additifs feront partie des documents contractuels.

A ce titre, un exemplaire de chaque additif, dûment revêtu de la signature du Soumissionnaire, sera relié avec l'offre originale présentée.

9. Explication des documents

Les soumissionnaires éventuels sont responsables de la vérification et de l'identification des documents contractuels reçus.

Si le soumissionnaire constate des erreurs ou des omissions dans tout document contractuel, il devra immédiatement faire parvenir sa requête au responsable logistique achat, une demande écrite (courrier ou courriel) de correction des dites erreurs ou omissions, avant de présenter sa Soumission.

L'auteur d'une telle demande écrite sera seul responsable de la réception, en temps utile, de ladite demande par le Maître d'œuvre.

Toutes les demandes devront être reçues **au plus tard sept (7) jours** avant la date de remise des offres.

Les réponses à ces demandes ne seront fournies que sous forme d'additifs aux documents contractuels, et ni le Maître de l'Ouvrage, ni le Maître d'œuvre ne seront liés par toutes autres explications émanant de leurs employés ou agents.

10. Offres

L'offre sera obligatoirement conforme aux documents contractuels, c'est à dire à l'ensemble des documents constitutifs du dossier d'Appel d'Offres.

10.1 Délai de validité

Les offres demeureront valables pour 180 jours.

Une offre valable pour une période plus courte sera considérée non conforme et rejetée.

Exceptionnellement, avant l'expiration de la période de validité des offres, l'entreprise peut demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité de leurs offres. La demande et les réponses seront formulées par écrit. Un soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre sa garantie de soumission. Un soumissionnaire qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

11. Présentation des offres

11.1 Envoi des offres

Les offres doivent être déposées à l'adresse géographique indiquée ci-dessous au plus tard le **18 AOUT 2020 à 15h00mn** délai de rigueur.

**Alliance Cote d'Ivoire II Plateaux 7ème Tranche HE, lot 3331, Ilot 237 après le bureau de la SODECI en allant vers le quartier Zinsou
Tél. 22 52 85 70**

Passé ce délai, les offres ne seront plus recevables par la Commission. **Toute offre remise à une heure ou date ultérieure ou à un lieu différent sera refusée.** Les offres déclarées hors délai qui ont été réceptionnées, sont retournées, avec accusé de réception, aux soumissionnaires concernés.

11.2 Ouverture des offres

L'ouverture des offres en séance publique est prévue le 19 Aout 2020 à **14 heures** Temps universel, au sein des locaux d'Alliance Cote d'Ivoire, Cocody 2 Plateaux -7 éme tranche quartier Zinsou.
Cette date peut être reportée par le maitre d'ouvrage, si nécessaire.

L'ouverture se fera par la commission d'ouverture mise en place par Alliance Côte d'Ivoire conformément au manuel de passation de marché.

Lors de l'évaluation administrative, le membre habilité de la commission, décrite plus haut, vérifiera d'abord la date et l'heure de la réception du pli. Toute enveloppe reçue après la date et heure limites de remise des offres sera écartée immédiatement comme non conforme aux conditions de l'appel d'offres.

Le président de séance pour chaque soumission annoncera à haute voix le nom du soumissionnaire et les offres. Il ouvrira ensuite l'enveloppe de l'offre administrative et technique pour annoncer à haute voix la liste des pièces administratives contenues dans celle-ci.

A la fin de l'ouverture des offres, Alliance Côte d'Ivoire établira la liste des candidats qualifiés à l'évaluation technique et financière ultérieure.

11.3 Forme des soumissions

11.3.1 Rédaction des pièces

Les offres, pour être valables, devront entièrement être complétées à l'encre (et non au crayon) et notamment pour les pièces ci-après :

- La soumission
- La déclaration du soumissionnaire
- Les documents, quantitatifs et estimatifs

11.3.2 Constitution du dossier

IMPORTANT : Les documents composant l'offre devront comprendre obligatoirement une offre technique (sans mention des montants) et une offre financière. Les deux offres devront être fournies en trois (3) exemplaires de chaque.

L'offre financière

L'offre financière comprendra :

- La soumission Cf. page 2 et 3 du dossier d'appel d'offre
- Le devis quantitatif estimatif (Annexe 8).

L'offre technique

L'offre technique sera composée **respectivement** des pièces ci-après :

Dossier administratif

(Certains documents sont obligatoires et entraînent systématiquement le rejet des propositions si les documents ne sont pas fournis)

- Présentation de votre structure (statut juridique, capital social, organigramme, nom des dirigeants), y mentionné la situation géographique exacte (ville, quartier, ilot n° d'appartement ou villa, n° de téléphone fixe et de fax obligatoire) Le document devra faire 3 pages maximum.
- Registre du commerce (en rapport avec l'objet du marché) **Eliminatoire**
- Déclaration du soumissionnaire (annexe 1)
- L'attestation de Régularité fiscale valable au moment du dépôt des offres
- L'attestation de mise à jour à jour CNPS valable au moment du dépôt des offres
- Le RIB **Eliminatoire**
- Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) : Un exemplaire Dossier d'appel d'offres sera joint à l'offre du soumissionnaire attestant, qu'il est supposé avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions qui régissent cet appel d'offres. Ce document sera paraphé à chaque page par le soumissionnaire signataire de l'acte d'engagement, avec date, signature et cachet à la dernière page précédent les annexes.
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile et Professionnelle valable au moment du dépôt des offres **Eliminatoire**

Pour être titulaire du marché, l'attributaire devra présenter des attestations en cours de validité confirmant ses situations fiscale et sociale régulières à la date de notification de l'attribution.

La non-production des pièces fiscale et sociale, dans un délai de cinq jours à compter de la date de notification de l'attribution, entraîne le retrait du marché en vue d'une réattribution

- **Dossier financier**

- Attestation de non-faillite de l'année datant de moins de 03 mois au moment du dépôt des offres.
- Capacité financière (annexe 2) : L'objectif de ce critère est de s'assurer de manière générale que le soumissionnaire a les moyens financiers suffisants pour mener à bien le marché. On se basera sur le chiffre d'affaires moyen annuel (CAM) sur les trois dernières années du soumissionnaire doit équivaler à 50 % de la soumission. Le soumissionnaire devra transmettre l'extrait de ses états financiers des 3 dernières années déclarés aux impôts et / ou certifiés par les commissaires au compte qui présente son chiffre d'affaire.

- **Dossier technique**

- Délai ou planning de livraison (Annexe 3). Lors de l'évaluation et aux fins d'évaluation uniquement, les montants des offres seront ajustés en tenant compte des délais d'exécution proposés de la façon suivante : pour tout délai supérieur ou inférieur au délai prévisionnel d'exécution, l'offre financière sera respectivement augmentée ou diminuée de 0.5 % du montant de l'offre par semaine de jours ouvrés soit 5 jours. Avec une limitation à (15) quinze jours au maximum du dépassement du délai prévisionnel.
- Une confirmation écrite des fabricants attestant que l'entreprise dispose des capacités pour la commercialisation de ses équipements.
- Fiche technique : Le soumissionnaire fournira des fiches techniques ainsi les images des articles proposés sur lesquelles figureront toutes les caractéristiques minimales décrites dans les spécifications.

- Les informations sur la garantie fabricant des équipements/matériels proposés. Une attestation de garantie d'au moins un an devra être signée. (Annexe 4)
- Service après-vente : le délai maximum pour le remplacement d'articles défectueux est de 5 jours calendaires. Le soumissionnaire devra indiquer son délai maximum (Annexe 4)
- Références du soumissionnaire (annexe 5 et 6) à partir des 3 dernières années 2017 2018 2019 (Entreprise avec lesquelles votre structure a déjà fourni des fournitures ou prestations similaires Correspondant et contact) ; Le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années au moins trois (03) marchés de nature similaire à l'objet de l'appel d'offres d'un montant supérieur ou égal à 50 % de sa soumission. Produire à cet effet, trois (03) Attestations de Bonne Exécution de nature similaire pour le marché.

NB : Tous ces documents devront être reliés (broché ou spirale) et présentés en 3 exemplaires. Nous vous invitons au strict respect de l'ordre des documents selon la numérotation indiquée ci-dessus.

En cas de non-respect, votre offre sera rejetée pendant la séance d'ouverture, selon l'appréciation du comité.

Alliance Cote d'Ivoire se réserve le droit de vérifier l'authenticité de tous documents fournis.

11.3.3 Présentation des offres

Les offres devront être présentées de la façon suivante :

- Une enveloppe des offres techniques dans laquelle le candidat placera l'original de son offre et toutes les copies, y compris les variantes éventuellement autorisées, portant la mention « **OFFRE TECHNIQUE + NOM DE L'ENTREPRISE + APPEL D'OFFRE NATIONALE N° : 2020/006-AON/EQMED/ANSCI** »
- Une enveloppe des offres financières portant la mention « **OFFRE FINANCIERE + NOM DE L'ENTREPRISE + APPEL D'OFFRE NATIONALE N° 2020/006-AON/EQMED/ANSCI** »

Les offres techniques et financières devront être rangées dans une grande enveloppe. L'enveloppe ou le contenant extérieur doit être fermé, de façon à ne pouvoir être ouvert qu'en séance. **L'enveloppe extérieure doit être anonyme, le nom de l'entreprise du soumissionnaire ne doit pas être porté sur l'enveloppe.**

Cette enveloppe ou contenant ne doit porter aucune autre indication que celle à l'appel à concurrence auquel l'offre se rapporte, ainsi que la mention « **FOURNITURE D'EQUIPEMENTS MEDICAUX –APPEL D'OFFRE NATIONALE N° 2020/006-AON/EQMED/ANSCI – A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE** ». Toutefois, si un soumissionnaire inscrit une mention autre que celle indiquée ci-dessus, cela n'entraînera pas le rejet de son offre. Ledit soumissionnaire sera responsable de toute manipulation que son offre pourrait subir. Mais si le soumissionnaire inscrit le nom de l'entreprise sur la grande enveloppe, son offre sera rejetée d'office.

12. Observations concernant l'établissement de la proposition

12.1 Offre financière

Le soumissionnaire devra remplir le cadre de décomposition du prix global de façon à obtenir le montant total de l'offre. Annexe 8

Le soumissionnaire indiquera, en toutes lettres et en chiffres, dans son offre le montant total tel qu'il ressort du devis estimatif. En cas de discordance entre le montant exprimé en lettres et celui en chiffres, le montant minimum fera foi. Ce montant sera exprimé hors TVA.

Le présent appel d'offre est soumis aux droits, taxes et impôts exigibles en Côte d'Ivoire. Toutefois la partie fiscale de l'opération en ce qui concerne la TVA, est prise en charge par l'Etat de Côte d'Ivoire en application de la Décision N° 284/MEF/CT.11 du 26 Novembre 2007 autorisant l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'exemption du paiement des droits et taxes d'entrée pour les interventions en Côte d'Ivoire du Fonds Mondial de la lutte contre le Sida et du Plan du Président des Etats Unis pour la lutte contre le Sida (PEPFAR).

NOTE IMPORTANTE

Les documents, quantitatifs et estimatifs, dûment remplis, devront être tapés dans le cadre original (ou sur une photocopie) ou sous tout autre document conforme au quantitatif qui a été remis aux Entreprises dans le dossier d'appel d'offres. Toutes modifications sur les postes ou sur les quantités devront être portées dans un document annexe qui sera joint à ces documents.

13. vérification et analyse des offres

Sur demande du rapporteur, avec l'accord d'Alliance Cote d'Ivoire, les soumissionnaires devront fournir par écrit, dans le délai imparti, tous les renseignements complémentaires éventuellement nécessaires jugés utiles. Ces renseignements ne doivent en rien modifier l'offre de base.

Une procédure en deux étapes est adoptée pour l'évaluation des offres. L'évaluation technique est menée en premier, suivie de l'évaluation financière.

13.1 Analyse des offres techniques

La Commission de jugement des offres désigné par Alliance Cote d'Ivoire procédera à l'évaluation technique au moyen des critères et du système de points spécifiés dans l'annexe 7. Chaque proposition conforme recevra une note technique (Nt).

Un soumissionnaire dont l'offre n'est pas retenue ne peut contester, pour quelque motif que ce soit, le bien-fondé de ce rejet.

13.2 Analyse des offres financières

Erreurs comptables, omissions

Pour l'analyse, les offres des entreprises seront rectifiées comptablement et alignées sur les mêmes prestations correspondant au dossier de consultation dans son intégralité.

Erreurs comptables

La Commission de jugement des offres vérifiera ensuite les calculs arithmétiques du devis estimatif. Pour ce faire :

- a) Le montant résultant de la multiplication du prix unitaire par la quantité correspondante dans le devis estimatif sera corrigé.
- b) Le soumissionnaire n'a pas le droit de modifier les quantités données dans le devis estimatif. Si le cas se présente, la commission d'évaluation rétablira d'office le chiffre initial.

Omissions

Le fait d'omettre un poste n'est pas éliminatoire. Mais pour la comparaison des offres, l'analyse de l'offre sera faite en attribuant d'office à chacun des postes chiffrés, le prix le plus élevé pour le poste correspondant dans les propositions des autres soumissionnaires. Si après réajustement l'offre du soumissionnaire concerné s'avère par la suite classée la moins disante il sera retenu comme possible attributaire du marché.

Une note de 100 points est attribuée à l'entreprise la moins disante. Si X_m représente le montant de cette offre les autres notes sont obtenues par la formule suivante :

$$N_{fi} = (X_m/X_i) \times 100$$

N_{fi} étant la note financière de l'entreprise i et X_i le montant de l'offre de cette entreprise après correction.

13.3 Note globale

Soit Ng la note globale; elle sera obtenue de la façon suivante :

$$Ng = (60 \times Nt + 40 \times Nf)/100$$

Nt étant la note technique et Nf la note financière.

Toute entreprise ayant une note technique inférieure à 60 points verra son offre rejetée

14. Garantie et service après-vente

Le candidat garantit que les fournitures sont neuves et n'ont pas été utilisées, qu'elles sont du modèle le plus récent ou courant, et qu'elles comportent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf disposition contraire du marché.

La garantie demeurera valide sur une période de 6 (six) mois à (1) an (minimum) après la livraison de tout ou partie des fournitures.

Alliance Cote d'Ivoire notifiera toute réclamation au fournisseur dans les meilleurs délais après constatation des défauts, en indiquant la nature desdits défauts et en fournissant les preuves disponibles. Alliance Cote d'Ivoire permettra au fournisseur d'inspecter lesdits défauts dans ses locaux.

A la réception d'une telle notification, la garantie support doit être effectuée dans un délai de 5 jours calendaires pendant laquelle le fournisseur réparera ou remplacera rapidement, les fournitures ou les pièces défectueuses, sans frais pour Alliance Cote d'Ivoire sur l'ensemble des équipements objet de l'Appel d'offres.

15. Assurance

Le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

Il doit avoir souscrit un contrat d'assurance visant à couvrir sa responsabilité civile pour tout dommage corporel, matériel et immatériel qu'il est susceptible de créer pendant l'exécution du marché et sur les équipements d'Alliance Cote d'Ivoire.

16. Attribution du contrat

La décision d'attribution sera publiée dans un journal à grand tirage ou sera disponible sur le site officiel d'Alliance Cote d'Ivoire. Les informations relatives au nom de l'adjudicataire, le lot attribué ainsi que le montant du marché seront mentionnés. La liste des fournisseurs non retenue y figurera.

Les soumissionnaires non retenus pourront obtenir des informations relatives à leur évaluation technique en adressant un courrier au maître d'œuvre doit tenir à la disposition des soumissionnaires le rapport Alliance Cote d'Ivoire devra répondre à leur requête dans un délai de trois jours.

L'Entreprise retenue sera convoquée par Alliance Cote d'Ivoire pour signer le marché.

L'Entreprise retenue peut commencer à exécuter les livraisons selon le planning défini par Alliance Cote d'Ivoire à compter de la date d'attribution du marché.

17. Résiliation

Le marché passé en vertu du présent appel d'offres peut être résilié de plein droit dans les cas suivants :

- Défaut du matériel fourni.
- Non-respect de la garantie.
- Incapacité civile de l'entrepreneur.
- Décès de l'entrepreneur.
- Liquidation ou redressement judiciaire.
- Manquement grave ou non-respect des termes du cahier de charges.

Dans le cas d'une faute ou d'un manquement de l'entreprise, le marché ne peut être résilié que si le titulaire a préalablement fait l'objet d'une mise en demeure restée infructueuse.

La résiliation peut aussi être prononcée par la juridiction compétente, saisie à l'initiative du titulaire du marché, pour défaut de paiement, à la suite d'une mise en demeure restée sans effet pendant trois mois.

18. Cas de force majeure

Tout cas de force majeure opposable aux parties prolonge le délai d'accomplissement des obligations contractuelles, d'une durée égale à celle au cours de laquelle l'exécution de l'obligation aura été suspendue, du fait de sa survenance.

La partie qui évoque la force majeure devra informer l'autre, aussitôt que possible et au plus tard huit (8) jours après en avoir pris connaissance.

Tout événement imprévisible ou irrésistible, étranger aux parties, s'opposant à l'exécution normale du marché sera considéré comme cas de force majeure.

Il est convenu que les défaillances des partenaires du prestataire ne constituent pas un cas de force majeure.

19. Archives

Tous les documents transmis dans le cadre de l'appel d'offres demeurent la propriété d'Alliance Cote d'Ivoire qui en assurera la confidentialité.

Aucun retour ne sera possible quel que soit l'issue du processus.

20. Annulation de l'appel d'offre

Alliance Cote d'Ivoire se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'Offres, si les propositions offertes ne lui paraissent pas acceptables ou pour toute autre raison.

Les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

Un nouvel Appel d'Offres pourrait être lancé.

Signature et cachet du Soumissionnaire

Précédés de la mention "lu et approuvé"

ANNEXE 1 : Déclaration à remplir par le soumissionnaire (A ETABLIR SUR LE PAPIER EN TETE DE VOTRE ENTREPRISE)

- Dénomination de la société ou raison sociale :
- Adresse du siège social :
- Forme juridique de la société :
- Montant du capital social :
- Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce et du crédit mobilier ou des Chambres consulaires
- Numéro du compte contribuable :
- Pays où seront exécutées les fournitures faisant l'objet du Marché :
- Nom, prénom, nationalité ; date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de l'entreprise et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché
- Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de l'Entreprise au greffe du tribunal de commerce ?
- La société est-elle en état de liquidation ou de règlement judiciaire ? Dans l'affirmative : date du jugement déclaratif de liquidation judiciaire ou du règlement judiciaire
- Dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité ? (Indiquer le nom et l'adresse du liquidateur ou de l'Administrateur au règlement judiciaire) :
- Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite,
- L'un des dirigeants de l'entreprise a-t-il fait l'objet d'une des condamnations, déchéances et sanctions pour infraction sur le prix ou à la législation fiscale ? Si oui, lequel et à quelle date ?
- La société a-t-elle un lien avec un des administrateurs ou cadres supérieurs et les directeurs et le personnel d'Alliance Cote d'Ivoire, qui peut influencer sur l'issue du processus de sélection ?
- J'atteste que je n'ai pas offert et n'offrirai pas de payer ou de donner une somme d'argent comme commission, cadeau, encouragement ou autre avantage financier, directement ou indirectement, à toute personne pour faire ou pour s'abstenir d'accomplir un acte en relation avec le processus d'appel d'offres.
- J'atteste que ni la société ni une société avec laquelle elle sous-traite régulièrement n'a été condamné pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, une infraction de blanchiment d'argent, tout délit affectant leur moralité professionnelle, les violations du droit du travail applicable ou la législation fiscale du travail ou toute autre activité illégale par un jugement devant un tribunal de droit national ou international ;
- J'atteste que la société s'est acquittée de toutes les cotisations prévues par la réglementation en vigueur auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, et des services des Impôts, ce pour ses établissements,
- Nom, prénom, qualité du signataire de la déclaration :
- Je certifie, sous peine d'exécution des marchés de l'Etat ivoirien, au cas où le marché m'aurait été confié de mise en régie ou de résiliation sans mise en demeure préalable à mes frais que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le

Signature et cachet du Soumissionnaire
Précédés de la mention "lu et approuvé"

ANNEXE 2 : Capacité financière

Le soumissionnaire devra mentionner le montant de son chiffre annuel.

Année	Montant
2017	
	0
2018	
	0
2019	
Cumul	
Moyenne	0

La Commission se réserve le droit de vérifier les états financiers du soumissionnaire.

A ETABLIR SUR LE PAPIER EN TETE DE VOTRE ENTREPRISE

ANNEXE 3 : Délai de livraison

Le soumissionnaire devra spécifier les différentes dates de livraison pour chaque équipement.

Equipement	Délai de livraison
Equipement 1 : ALCOOL 90° 500 ML	
Equipement 2 : POVIDONE IODE 10% 100ML	
.....	
.....	
Equipement 21 : BANDELETTEB/100	

Fait à le

Signature et cachet du Soumissionnaire

Précédés de la mention "lu et approuvé"

A ETABLIR SUR LE PAPIER EN TETE DE VOTRE ENTREPRISE

1- Garantie

Le soumissionnaire devra spécifier la durée de la garantie si applicable

Equipement	Durée de la garantie
Equipement 1 : ALCOOL 90° 500 ML	
Equipement 2 : POVIDONE IODE 10% 100ML	
.....	
.....	
Equipement 21 : BANDELETTEB/100	

Fait à le

Signature et cachet du Soumissionnaire

Précédés de la mention "lu et approuvé"

A ETABLIR SUR LE PAPIER EN TETE DE VOTRE ENTREPRISE

2-Service après-vente

En cas de réclamation d'Alliance Cote d'Ivoire sur un produit défectueux, nous, [*mettre le nom de votre entreprise*], représenté par [*mettre le nom du représentant*] nous engageons à remplacer le produits dans un délai de Jours calendaires à compter de la date de notification. Par ailleurs, nous certifions que nous avons les moyens nécessaires afin d'effectuer le service après-vente.

En cas de non-respect de ces dispositions, nous nous exposons aux sanctions prévues par le service Logistique et achat dans le cadre de cet appel d'offres.

Fait à le

Signature et cachet du Soumissionnaire

Précédés de la mention "lu et approuvé"

A ETABLIR SUR LE PAPIER EN TETE DE VOTRE ENTREPRISE

ANNEXE 5 : Références du soumissionnaire des 3 dernières années

Année (2017 à 2019)	Entreprises	Contact	Désignation	Montant

Inscrire uniquement les références qui seront accompagnées d'attestations de bonne exécution classées dans le même ordre que votre tableau de références.

Joindre :

- Les adresses et numéros téléphoniques des références mentionnées.

La Commission se réserve le droit de vérifier les références du soumissionnaire.

A ETABLIR SUR LE PAPIER EN TETE DE VOTRE ENTREPRISE

Je soussigné (Nom, prénoms, fonction, adresse, téléphone)
.....certifie que l'entreprise.....
Représentée par..... a mené à bien, dans les délais prévus,
les travaux suivants (décrire la prestation effectuée) à (nom de la structure).....
Le montant total des prestations réalisées en (l'année du contrat) s'élève à la somme de
.....francs CFA TTC.

Ces prestations ont été exécutées suivant les règles de l'art, et ont fait l'objet d'une réception par
.....(le nom, prénoms, fonction, téléphone du correspondant de l'entreprise
délivrante le certificat qui a validé les équipements livrés).

En foi de quoi, je lui délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait àle

Signature et cachet

ANNEXE 7: Tableau des critères

ENTREPRISE :

	DESIGNATION DES PIECES ET JUSTIFICATIFS A PRODUIRE	Note
1	CLAUSES DE CONFORMITE ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES	Pas noté
1	Présentation de votre structure (3 pages maximum) Adresse, téléphone téléfax et situation géographique	L'absence des documents éliminatoires occasionnera le rejet des propositions
2	Registre du commerce (en rapport avec l'objet du marché) éliminatoire	
3	Déclaration du soumissionnaire (annexe 1)	
4	L'attestation de Régularité fiscale (valable au moment du dépôt des offres)	
5	L'attestation de mise à jour à jour CNPS (valable au moment du dépôt des offres)	
6	Le RIB éliminatoire	
7	Le dossier d'appel d'offres (DAO) et annexes paraphés et signés	
8	L'attestation d'assurance (valable au moment du dépôt des offres) éliminatoire	
2	CLAUSES DE CONFORMITE FINANCIERE	20
10	Attestation de non faillite	
11	Capacité financière Si Montant > 80 % : 20 points Si Montant entre 50 et 80 % : 15 points Si Montant < 50 % : 5 points 0 point si l'information n'est pas fournie	20
3	CLAUSES DE CONFORMITE TECHNIQUE	80
12	Délai ou planning de livraison	--
13	Confirmation écrite du fabricant	30 ou 0
14	Fiche technique	25 ou 0
15	Informations sur la garantie	--
16	Service après-vente : le délai de remplacement maximum est de 5 jours calendaires	--
17	Références du soumissionnaire à partir des 3 dernières années 2017 2018 2019 Le soumissionnaire aura 5 points pour avoir transmis les attestations de bonne exécution Si nombre de référence conforme > ou = 3 : Vingt (20) points Si nombre de référence conforme = 2 : Dix (10) points Si nombre de référence conforme = 1 : cinq (05) points 0 point si l'information n'est pas fournie <i>Une référence est conforme lorsque le montant de l'attestation est supérieur ou égale à 50% de l'offre du soumissionnaire.</i>	25

	TOTAL GENERAL	100
--	----------------------	------------

NB : La présentation générale du dossier de l'offre (Respect de l'ordre des documents) étant un élément très important, tout soumissionnaire dont le dossier d'offre ne respecte pas l'ordre des documents tel que mentionné dans ce dossier d'appel d'offre se verra retirer des points allant de 1 à 5 points.

Toute entreprise ayant une note technique inférieure à 60 points verra son offre rejetée.

ANNEXE 8: Devis quantitatif estimatif

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	PRIX TOTAL HT
ALCOOL 90° 500 ML	505		
POVIDONE IODE 10% 100ML	505		
TALC DE VENISE 100 G	505		
PINCES AVEC GRIFFES	505		
ETHER 125 ML	505		
GANT PROPRESB/100	505		
SPARADRAP 18*5MM	505		
CISEAU EN INOX 16 MM	505		
HARICOTS EN INOX	505		
THERMOMETRE A MERCURE	505		
TENSIOMETRE BRASSARD ADULTE	253		
COMPRESSE NON STERILES 8 PLIS B/100	505		
COTON HYDROPHILE 500G	505		
PESE PERONNES ELECTRONIQUE ADULTE	253		
REFRIGERATEURS 2 BATTANTS 195L	11		
STABILISATEUR 2000VA	11		
GLACIERES INITIAL BAG 4L	13		
BOBINE OUATE GAUFRE 200 FORMATS	260		
GLICOMETRE	35		

BANDELETTEB/50	464		
BANDELETTEB/100	232		
		MONTANT TOTAL HT	